

## **4MSSA 2022-2023 : calendrier du travail de maturité spécialisée (TMsp)**

**Lundi 29 novembre 2022** : Prise de contact du candidat avec le maître répondant désigné par le gymnase.

**Décembre 2022** : Lancement du TMsp. Une première rencontre permet de définir les objectifs du TMsp et les modalités du suivi.

**Lundi 9 janvier 2023** : Remise d'une partie générale (motivations et description de l'institution socio-sanitaire dans laquelle le stage spécifique est effectué). Le maître prend contact avec le répondant « métier » dont le candidat lui aura transmis les coordonnées.

**Mi-janvier 2023** : Rencontre du candidat avec le maître répondant du gymnase afin de s'entendre sur la définition du sujet du TMsp envisagé au sein de l'institution.

**De mi-janvier 2023 à début mars 2023** : Contacts réguliers du candidat avec le maître répondant pour vérifier l'avancement du travail.

**Mercredi 1er mars 2023** : Remise d'une première version du TMsp au maître répondant.

**Lundi 27 mars 2023** : Remise d'une seconde version du TMsp au maître répondant.

**Vendredi 28 avril 2023** : Remise de la version définitive du travail de maturité spécialisée en deux exemplaires (un pour le maître répondant du gymnase et un pour le répondant « métier »). Une version informatique en format pdf sera transmise au gymnase par l'élève. La procédure ad hoc sera transmise à l'élève par courriel.

**Entre le 1er mai et le 12 mai 2023** : Défense orale du travail de maturité spécialisée. La date est choisie par le maître répondant du gymnase en accord avec le répondant « métier » (qui joue le rôle d'expert) et le candidat. La durée de la défense orale est de 30 minutes, dont 10 minutes sont réservées aux questions.